

SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL DE L'HABITAT PRIVÉ À VOCATION SOCIALE

Les associations SOLIHA sont agréées «Service social d'intérêt général» par l'État.



124

ASSOCIATIONS



3 665

SALARIÉS



35 000

DE LOGEMENTS GÉRÉS



DÉMARCHE
QUALITÉ

Le Mouvement SOLIHA a
mis en place une **démarche
qualité de service**
(certification Qualicert-SGS)

CONTACTEZ
L'ASSOCIATION SOLIHA
LA PLUS PROCHE
DE CHEZ VOUS

pyreneesbearnbigorre.soliha.fr



PRÉSENT PARTOUT EN FRANCE
HEXAGONALE ET OUTRE MER

Fédération SOLIHA
10 rue du plâtre
75004 PARIS
contact@soliha.fr



SOLIHA PYRENEES BEARN-BIGORRE
52 boulevard Alsace Lorraine,
64000 PAU
33, avenue du Régiment de Bigorre,
65000 TARBES
T. 05 59 14 60 60

SOLIHA AGENCE
IMMOBILIÈRE
SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE

LOUER SOLIDAIRE

NOTRE MISSION, SÉCURISER

LA GESTION IMMOBILIÈRE DE VOTRE BIEN



SOLIHA AGENCE
IMMOBILIÈRE
SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE

LOUER SOLIDAIRE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

« Louer Solidaire » de quoi parle-t-on ?

Louer solidaire c'est donner la possibilité à un propriétaire de louer un logement à un niveau de **loyer abordable**, pour permettre à des ménages aux revenus modestes de se loger dignement. En contrepartie, le propriétaire bénéficie d'une **réduction d'impôt** sur ses revenus locatifs, grâce au dispositif Loc'Avantages, et de **garanties supplémentaires**.

Un dispositif gagnant-gagnant.

PROPRIÉTAIRES VOS AVANTAGES ET GARANTIES



RENTABILITÉ

Avantage fiscal. Obtenez **une réduction d'impôt sur vos revenus locatifs** pouvant aller jusqu'à **65%** en signant une convention d'engagement auprès de l'Anah. (Agence nationale de l'habitat). Et bénéficiez d'une **prime de 1000 à 3000€*** **en fonction de votre logement et des modalités de location.*



SÉCURITÉ

Garantie contre les loyers impayés et les dégradations. Bénéficiez de la garantie Visale Action Logement.



LES AIS (AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES) SOLIHA, SONT :

- Soumises au régime de la loi dite « Hoguet », les AIS sont titulaires de la **carte professionnelle** délivrée par la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) du territoire, comme tous les professionnels de l'immobilier ;
- Dans le cadre de la loi Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi « Molle », elles sont titulaires d'un **Agrément intermédiation locative et gestion locative sociale**.

LES AGENCES IMMOBILIÈRES SOCIALES SOLIHA, À VOS CÔTÉS



TRANQUILLITÉ

Les Agences immobilières sociales (AIS) SOLIHA, vous conseillent sur les modes de location les plus adaptés à votre situation. Aujourd'hui, elles **gèrent plus de 30 000 logements**, en s'appuyant principalement sur un dispositif de mandat de gestion social.

À ce titre, elles sont agréées par l'État pour leurs activités en faveur des personnes aux revenus modestes.



VISITE

Visite de votre bien, pour vérifier que le logement respecte les normes de **décence**, évaluer la **valeur locative** du logement et déterminer les charges locatives.

OPTION VALORISATION DU PATRIMOINE

Si votre logement a besoin de travaux (mise aux normes, rénovation énergétique...), SOLIHA vous accompagne en réalisant un diagnostic technique et en recherchant les financements auxquels vous avez droit.



GESTION LOCATIVE

- Quittancement et encaissement des loyers,
- Vérification annuelle des attestations d'assurances et d'entretien,
- Accompagnement social ponctuel des locataires,
- Gestion de sinistres et des impayés éventuels,
- Suivi des travaux d'entretiens,
- Révision annuelle du loyer et de la régularisation des charges,
- Aide à la déclaration fiscale.



SOLIDARITÉ

En choisissant SOLIHA, vous optez pour une gestion locative sereine de votre bien et **un dispositif gagnant-gagnant**, permettant aux personnes à revenu modeste de se loger dignement.



CONVENTIONNEMENT

Aide au **conventionnement Anah** (Agence nationale de l'habitat), permettant de bénéficier du dispositif Loc'Avantages et de la prime à l'intermédiation locative.



Loc'Avantages
La réduction d'impôt qui **profite à tous**



MISE EN LOCATION

- Evaluation de la valeur locative de votre bien,
- Mise en publicité du bien,
- Recherche de locataire, étude de solvabilité et sélection,
- Signature du bail et des documents annexes,
- Établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie,
- Remise des clés.